

Détail de sanction – Compétitions Invitations, Interclubs et Interrégions

LE CPA WATERLOO & L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE PATINAGE ARTISTIQUE RICHELIEU-
YAMASKA

ANNONCENT LA TENUE DE
26^E COMPÉTITION INVITATION GÉRARD-ALLARD - 2011
18, 19, 20 NOVEMBRE 2011

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans une des régions ou des clubs suivants :

- 1) RA
- 2) ER
- 3) RS

Président(e) comité organisateur : MÉLANIE TÉTREULT

Téléphone : Courriel : meltetreault@yahoo.fr

Président(e) de la compétition : BRIGITTE BEAUDRY

Téléphone : 450-469-4546 Courriel : brigitte.beaudry@hotmail.com

Représentant technique : SUZANNE BOURDEAU

Spécialiste de données en chef : ROLANDE MARCOTTE

Spécialiste des données informatiques : LOUISE BARRETTE

LA FÉDÉRATION DE PATINAGE ARTISTIQUE DU QUÉBEC

N^O DE SANCTION : ____IR-11-022____

NOM DU CLUB HÔTE : CPA WATERLOO

ADRESSE : 205, LEWIS, WATERLOO

COURRIEL : info@cpawaterloo.com

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.0 Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

ARÉNA JACQUES-CHAGNON

205, LEWIS

WATERLOO (QC)

Téléphone : 450-539-2282

GLACE 2

2.0 Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de

Glace 1 200 x 85

3.0 Responsabilités

Patinage Canada, la Fédération, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, la Fédération, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4.0 Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclus de toute compétition subséquente.

5.0 Restrictions

- A) Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.
- B) Restrictions approuvées par le comité provincial :
 - a. Les médaillés à la compétition Gérard-Allard 2010 et à la Rencontre Patinage Plus 2011 dans les catégories Patinage Plus et Étoiles doivent changer de catégorie à moins que le patineur était en démonstration
 - b. Il est de rigueur que les patineurs médaillés se présentent sur le podium avec leur costume de compétition et leurs patins dans les pieds. C'est un signe de respect pour les autres patineurs qui reçoivent leur médaille. Nous demandons aux clubs de donner cette directive aux parents, patineurs et entraîneurs. Si le patineur ou le parent ne respecte pas cette consigne, le patineur ne pourra recevoir sa médaille sur le podium. Si des patineurs doivent quitter avant la remise des médailles, ladite médaille sera remise au club d'appartenance du patineur.
 - c. Les patineurs ayant atteint 18 ans au 1^{er} juillet précédent la compétition devront compétitionner dans les catégories Adultes pour les catégories tests "Star" et "Interprétation".

6.0 Inscriptions

Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis par chaque patineur désirant s'inscrire à une ou plusieurs catégories. Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription :

Devront être reçus au plus tard le 14 octobre 2011 à l'adresse suivante :

Adresse :

BRIGITTE BEAUDRY
21, Rang St-François
Ste-Angèle de Monnoir (Qc) J0L 1P0

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7.0 Date limite d'âge

Le 1^{er} juillet qui précède la compétition pour les patineurs des catégories compétitives et les patineurs des catégories « Sans limites ». Aucune limite d'âge pour les catégories officielles de patinage STAR.

8.0 Frais d'inscriptions

45 \$ par événement

40 \$ (excluant catégorie compétition et équipes) chaque événement supplémentaire

50 \$ pour les équipes

50 \$ par catégorie des compétitions

90 \$ programme court et long - pas de combiné)

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de ARPARY et datés **au plus tard le 14 OCTOBRE 2011.**

Aucun chèque postdaté après le 14 OCTOBRE 2011 ne sera accepté

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 25 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

9.0 Date limite des tests

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

10.0 CALCUL DES RÉSULTATS

UPU Veuillez prendre note que la méthode de calcul des résultats « UPU » (un par un) sera utilisée pour toutes les épreuves.

11.0 Musique

Chaque patineur devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement.

12.0 Enregistrement

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD. Le nom, la catégorie, la priorité (1 ou 2) et la durée du programme doivent apparaître clairement sur chacun des CD. Le tout sera sous la responsabilité des préposés à la musique jusqu'à la fin de la compétition.

Les entraîneurs membres de Patinage Canada et certifiés selon les exigences devront s'enregistrer et présenter la carte photo (obligatoire).

13.0 Frais d'admission

Adulte : 5. \$ Enfant : 2 \$ - 6 à 12 ans Gratuit : 5 ans et moins

Le concurrent **seulement** aura un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

Les parents et/ou chaperons se doivent d'acquitter les frais d'admission

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire).

14.0 Prix

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix.

Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant ou équipe, une médaille sera remise.

16.0 Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera transmis

À chaque club d'appartenance après la date limite des inscriptions.

Sera disponible sur Internet à l'adresse : arparv.org

17.0 Formation des groupes

Les groupes de patineurs des catégories compétition : selon les règlements de Patinage Canada

Les groupes de patineurs des catégories «STAR», «Débutant, Intermédiaire et Sans limites» : si le nombre de participants permet plus d'un groupe, la répartition se fera par âge et ce, pour toutes les compétitions invitations.

18.0 Vidéo

Vidéo disponible sur place pour filmer votre enfant. Coût : non disponible \$

19.0 Restaurants

Il y aura un casse-croûte à l'aréna qui sera ouvert durant la compétition.

20.0 Hébergement

HÔTEL OFFICIEL

HOTEL BROMONT
125, BOUL. BROMONT
BROMONT (QC) J2L 2K7
TEL.: 450-534-3790 - www.hotelbromont.com

IMPORTANT : Lors de votre réservation, veuillez mentionner que celle-ci est faite dans le cadre de la Compétition Invitation Gérard-Allard